



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2047

Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de "Lyon Urban Trail by night" le samedi 5 novembre 2022 - Approbation d'une convention

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2047 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 8 000 EUROS A
L'ASSOCIATION LYON ULTRA RUN POUR
L'ORGANISATION DE "LYON URBAN TRAIL BY NIGHT"
LE SAMEDI 5 NOVEMBRE 2022 - APPROBATION D'UNE
CONVENTION (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET
ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5^{ème}, organise la 8^{ème} édition de « Lyon Urban Trail by night », le samedi 5 novembre 2022.

Déclinaison de la course « Lyon Urban Trail », très connue dans le calendrier sportif lyonnais, la dernière édition de nuit « Lyon Urban Trail by night », en 2021, a rassemblé plus de 5 000 coureurs.

Ancré dans le paysage sportif lyonnais depuis 2014, cet événement sportif est une épreuve pédestre assimilable aux courses nature type trail, ayant pour but de faire découvrir ou redécouvrir les divers chemins de la Ville de Lyon, la nuit. Les concurrents sont considérés comme étant en excursion personnelle et sont tenus au respect du code de la route. Ils doivent effectuer l'ensemble de l'itinéraire sur les trottoirs ou dans les couloirs aménagés.

Ce trail urbain s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon (collines, fleuves, traboules, bas ports, escaliers, parcs...). Entre marathon et trail, cette course allie plusieurs difficultés : montées courtes et raides, escaliers, descentes techniques, pavés disjoints et sentiers méconnus.

Cette 8^{ème} édition espère réunir près de 6 000 participant-es sur les différentes formules proposées :

- Chrono 26 kilomètres, avec 800 mètres de dénivelé positif ;
- Chrono 15 kilomètres, avec 550 mètres de dénivelé positif ;
- Chrono 7 kilomètres, avec 300 mètres de dénivelé positif ;
- Open-Rando 7 kilomètres, avec 300 mètres de dénivelé positif (formule sans chronomètre).

Les départs et arrivées se dérouleront sur le site des Théâtres Antiques de Fourvière, à Lyon 5^{ème}, entre 18h30 et 00h30.

Les parcours empruntés sont prévus en grande partie dans le 5^{ème} arrondissement et ses lieux emblématiques : sur la rive droite de la Saône, le quartier Saint-Jean, les collines de Fourvière et de Sainte-Foy Les Lyon.

Pour cette 8^{ème} édition, les objectifs de l'association sont :

- d'attirer un nombre important de participants ;

- d'organiser une compétition de qualité avec des parcours attrayants ;
- de faire découvrir ou redécouvrir des points de vue originaux de la Ville de Lyon ;
- d'offrir la possibilité aux Lyonnais de participer à une épreuve sportive conviviale et originale de nuit.

Consciente des enjeux majeurs que représentent l'éco-responsabilité sur les événements sportifs qu'elle organise, l'association a entrepris depuis plusieurs années une démarche de sensibilisation des participants au respect de l'environnement par la mise en place d'actions concrètes :

- la suppression des sacs plastiques ;
- la suppression des gobelets plastiques à usage unique et des bouteilles plastiques aux ravitaillements ;
- la suppression des bulletins d'inscription papiers et diminution progressive des supports imprimés au profit du digital ;
- la mise en place sur les ravitaillements de poubelles avec signalétique pour le tri des déchets ;
- la sensibilisation au covoiturage pour se rendre sur le lieu de l'événement ;
- la collaboration avec l'association Secours Populaire pour la récupération des tenues jetées sur la ligne de départ et des denrées alimentaires non consommées ;
- la mise en place d'un tri sélectif sur les différents points d'accueil des coureurs ;
- la mise en place depuis 2018 d'une équipe de coureurs bénévoles « Eco-run » pour sensibiliser le coureur au respect des règles et éventuellement le sanctionner (disqualification avec prise du n° de dossard) en cas de non-respect de l'environnement.

En 2021, l'association Lyon Ultra Run a reçu une subvention de 8 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement, par délibération n° 2021/1046 du Conseil municipal du 30 septembre 2021.

Cette année, pour l'organisation du « Lyon Urban Trail by night », l'association sollicite une aide financière à hauteur de 10 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 167 300 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et pour le rayonnement de la Ville, je propose d'allouer une subvention de 8 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 8^{ème} édition de « Lyon Urban Taril By Night »

Si cet événement devait être annulé, en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de celui-ci, sur présentation des justificatifs correspondants.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque le montant des subventions qui lui sont allouées dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu la délibération n° 2021/1046 du Conseil municipal du 30 septembre 2021;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 5^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 8 000 euros est allouée à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 8^{ème} édition de « Lyon Urban Trail by night », le samedi 5 novembre 2022.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Lyon Ultra Run, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET